

**Interview** Alain Lambert, ministre délégué au Budget

# « Les baisses d'impôts en 2004 devraient être significatives »

■ Le ministre délégué au Budget assure que la baisse de l'impôt sur le revenu devrait être d'au moins 1 % en 2004.  
 ■ La réforme de l'ISF ne semble pas d'actualité pour l'an prochain.  
 ■ Devant la dégradation de la conjoncture, il s'attend à des moins-values fiscales qu'il évalue, aujourd'hui, sur un trimestre, à 1 milliard d'euros.  
 ■ Avec la modernisation des fonctions supports au sein des ministères, il espère économiser 1 milliard d'euros dès 2004.

■ Entre la réduction des déficits, les baisses d'impôts, la rigueur sur les dépenses, on peine à avoir une vision claire de votre cap. Ce reproche émane même de la majorité. Quelle est la priorité de la politique économique du gouvernement ?  
 Notre politique économique est claire et lisible. Elle a pour objectif de soutenir la croissance et l'emploi, première préoccupation des Français. Les réformes de structures que nous menons visent à créer les conditions d'une croissance durable ainsi qu'à assurer un bon niveau d'emploi. Pour cela, nous rendons plus de liberté aux entreprises, par l'assouplissement des 35 heures, l'aménagement de la loi de modernisation sociale ainsi que par la baisse des charges. Notre conviction est en effet que la croissance est d'autant plus forte que les acteurs économiques peuvent décider eux-mêmes de l'allocation de leurs ressources. C'est tout le sens de notre cap de baisse des impôts. Notre politique vise également à soutenir le pouvoir d'achat des ménages modestes à travers la hausse du Smic et de la prime pour l'emploi.

■ Vous avez engagé cette politique, mais la croissance n'est pas au rendez-vous et le chômage augmente...  
 Nous sommes dans une conjoncture européenne et mondiale ralentie. Mais la croissance française s'est plutôt mieux portée que celle des autres pays de l'Union européenne, elle demeure plus forte que celle de l'Allemagne. Certes, la politique du gouvernement n'a pas, par magie, la possibilité de créer le niveau de croissance souhaité, mais tous les observateurs conviennent qu'elle a permis à l'économie française de conserver une croissance supérieure à la moyenne. Et j'estime qu'en 2003, comme en 2002, nous devrions connaître une croissance supérieure à celle de la zone euro.

■ Faut-il prendre des mesures spécifiques face au marasme actuel ?  
 Il ne faut pas croire qu'on peut soutenir la croissance en alourdissant les dépenses publiques. L'accroissement des prélèvements qui en résulterait réduirait des emplois. Nous disons qu'il faut tenir la dépense et nous nous donnons comme objectif de ne pas dépenser un euro de plus en 2003 que le montant voté par le Parlement (NDLR : 273,8 milliards d'euros). En revanche, nous ne compensons pas les moins-values fiscales liées au ralentissement de l'économie par des relèvements d'impôts ou encore par des coupes aveugles dans les dépenses. Cela risquerait d'entraîner un ralentissement encore plus important, voire de conduire notre économie à la récession.

■ Vous avez bâti vos prévisions de recettes fiscales sur une hypothèse de croissance du PIB de 2,5 % cette année. Or vous avez révisé cette prévision à la baisse, à 1,3 %. En conséquence, à quel montant estimez-vous le manque de recettes fiscales ?  
 Nous avons l'intuition que nous aurons des moins-values fiscales sur l'exercice 2003. Il serait prématuré d'en fixer une estimation. Pour l'impôt sur les sociétés et la TVA, nous pourrions avoir de mauvaises surprises. A ce stade de l'année, sur un trimestre, le manque à gagner représente plus de 1 milliard d'euros.

■ En ce qui concerne les dépenses, vous avez gelé 4 milliards de crédits, dont 1,4 milliard ont été annulés. Il reste donc 2,6 milliards de réserves. Seront-ils annulés eux aussi ?  
 A cette période de l'année, il est difficile de le dire. Nous avons constitué des réserves pour sécuriser l'exécution 2003 au niveau des crédits votés. Ces réserves sont destinées pour partie des annulations. Nous en ferons usage que nécessaire et nous venons à constater des dépenses supplémentaires imprévues. Il y a toujours des menaces de dépenses incontestables en cours d'année. En 2002, ce fut par exemple le naufrage du Prestige. En outre, nous avons mis en réserve des crédits reportés de 2002, qui constitueraient une menace s'ils devaient être consommés en 2003. Actuellement, nous constatons que les dépenses de l'État sont en ligne avec nos prévisions.

■ La France est en situation de « déficit excessif » selon les traités européens. La Commission européenne vous demande de faire davantage d'efforts dès cette année pour réduire le besoin de financement public...  
 Les mesures dont je viens de parler traduisent notre objectif de maîtriser les dépenses et devraient rassurer nos partenaires européens. Grâce à cette orientation, notre déficit se réduira

« IL NE FAUT PAS CROIRE QUE L'ON PEUT SOUTENIR LA CROISSANCE EN ALOURDISSANT LES DÉPENSES PUBLIQUES. »



## Humour et politique

A contre-courant de ses aînés prédécesseurs, Alain Lambert est un ministre du Budget qui n'hésite pas à manier l'humour pour faire passer la rudesse de la matière budgétaire. Celui qui se définit comme le « chef du syndicat des contribuables » a la comparaison facile avec son expérience de maire d'Alençon, qu'il fut pendant treize ans, lorsqu'il s'agit de parler de productivité ou de motivation des fonctionnaires. Fils de cordonnier, il chausse les habits de notaire à trente ans et se frotte ainsi à l'économie. Mais c'est surtout le virus de la politique qui le frappe dix ans plus tard. Après les échelons de l'ascension sociale, il grimpe sur l'échelle politique : conseiller régional à quarante ans, maire à quarante-deux, sénateur à quarante-six, ministre à cinquante-cinq... Et demain ? Alain Lambert ne cache pas que si la présidence du Sénat était un jour à sa portée, il n'aurait rien contre.

née, je n'ai pas suffisamment d'éléments pour dire quels seront les gains de productivité issus des réformes de structures dans les ministères, ni quelles seront les ressources issues de la croissance économique. Mais il faut arrêter d'avoir un raisonnement où chacun considère comme un acquis le niveau des dépenses de l'année précédente.

■ Comptez-vous trouver rapidement des gains de productivité ?  
 Par la modernisation des fonctions supports au sein des ministères comme la fonction achat, la gestion du parc immobilier ou de la flotte des véhicules. Les autres pays à l'instar de l'Italie qui a économisé 3,4 milliards d'euros, ont beaucoup travaillé sur ce sujet. Autre exemple, le droit qui régit l'immobilier public nous empêche de conduire une gestion dynamique de notre patrimoine. Un toilettage des textes est donc indispensable. L'empêchement va débiter à Bercy mais peut-être pourrions-nous travailler dès 2004 avec des ministères innovants comme le ministère de l'Intérieur. Nous voudrions économiser 1 milliard d'euros en 2004 sur les dépenses de fonctionnement.

■ Vous avez indiqué lors de l'émission « France Europe Express » qu'un fonctionnaire sur deux ne devrait pas être remplacé. Cela veut donc dire que, parfois, cela sera plus, parfois moins ?  
 Le Premier ministre n'a pas souhaité fixer cette norme d'un sur deux dans la lettre de cadrage, car il est difficile de comparer toutes les activités de l'État. Simplement, c'est ce vers quoi il faudrait tendre. C'est par la révision des missions de l'État que nous rendons possible la maîtrise des moyens budgétaires et humains. C'est l'esprit même de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (La LOLF). De plus, il s'agit bien du non-remplacement de départs à la retraite, aucun fonctionnaire n'est donc menacé de perdre son emploi, puisqu'il est protégé par un statut. Recruter un fonctionnaire, c'est offrir un contrat de travail de quarante ans, et une retraite de vingt ans, en engageant donc l'État, et les deniers du contribuable, pour soixante ans au moins. Faut-il le faire pour des missions dont la durée de vie risque d'être infiniment plus courte ? C'est toute la réflexion que nous menons.

■ Pourtant, à l'Education nationale, il y a autant de postes ouverts aux concours de l'enseignement en 2003 qu'en 2002 ?  
 Il ne s'agit que de postes ouverts aux concours, pas de recrutements effectifs. Tout le monde est conscient que, ces dix dernières années, il y a eu dans le premier et le second degré moins 500.000 élèves et plus 30.000 postes d'enseignants. Cela peut nous conduire à penser qu'il y a des progrès à accomplir dans ce domaine comme dans d'autres.

■ Vous insistez souvent sur la gestion des ressources humaines...  
 Il faut que nous puissions introduire dans tous les ministères une gestion moderne des ressources humaines. C'est un élément déterminant comme d'avoir des perspectives favorables d'évolution de carrière. Là encore, nous devons simplifier les textes existants. Il faut de même offrir au maximum la possibilité pour les gens du public d'aller dans le secteur privé et inversement. Cette ouverture vers l'extérieur et la fluidité enrichissent les ressources humaines de l'État. Par exemple, un acheteur professionnel issu de la grande distribution sera peut-être plus performant pour procéder à des achats que dix hauts fonctionnaires très diplômés mais qui n'ont pas été formés à cette fonction.

Propos recueillis par Nicolas Prissette et Hedwige Chevillon

**DEMAIN : L'Afer mène sa guerre d'indépendance.**

dés le retour de la croissance que nous devrions voir au second semestre. La Commission insiste surtout pour que le déficit soit réduit en 2004. Pour l'an prochain, le Premier ministre a fixé une norme de dépense exigeante mais atteignable. En volume, les crédits seront stables. En valeur, la progression qui correspond à l'augmentation des prix sera consommée par l'évolution de la charge de la dette, des pensions et des augmentations automatiques des rémunérations des fonctionnaires.

■ Le Premier ministre vous demande pour la mi-juin de faire une synthèse des économies structurelles applicables en 2004. Quels montants peuvent être dégagés ?  
 La base de discussion des conférences budgétaires qui vont se dérouler ces prochains semaines sera les crédits ouverts en 2003 moins des montants mis en réserve dès le mois de février. Lorsque nous commencerons l'examen des crédits d'un ministère, nous ne partons pas de l'idée qu'il faut forcément les recouler au niveau de l'année précédente. Ce n'est pas une fatalité. Nous démarrons sur des bases bien inférieures aux montants de l'année précédente. On ne procède pas différemment d'un directeur financier dans une entreprise. Pour préparer cette phase, le Premier ministre et moi-même avons rencontré tous les ministres cet hiver. Je ne peux pas croire que le soin que nous avons pris à travailler en amont sur ces réformes de structures ne produise pas des effets à l'oc-

cas des conférences budgétaires. Sinon ce serait à désespérer de la gestion publique. Au Canada, où je me suis rendu il y a trois semaines, le gouvernement a réduit le montant des dépenses de l'État de 10 % en six ans.

■ La police, la justice et la défense verront tout de même leurs enveloppes augmenter, puisqu'ils sont prioritaires. Combien leur allouer sur les économies dégagées ?  
 La somme maximale pourrait atteindre environ 2 milliards d'euros, à répartir au prorata de chacun de leurs budgets, selon un calcul fin. L'idée est de financer les actions supplémentaires qui ont été voulues, pour restaurer la sécurité, pour rendre à la justice les moyens dont elle a besoin, pour renforcer l'appareil de défense. Ce n'est pas de verser sans abriement tous les crédits. L'insiste sur ce point, car je pense que les ministères prioritaires peuvent contribuer eux-mêmes à leurs priorités, en faisant des gains de productivité sur leurs dépenses courantes.

■ Parmi les priorités du gouvernement, il y a aussi les allègements fiscaux promis par Jacques Chirac. L'impôt sur le revenu baisse de 1 % cette année, peut-il baisser davantage l'an prochain ?  
 Comme l'a rappelé le Premier ministre, il n'y a pas d'ambiguïté sur notre détermination à poursuivre les baisses d'impôts. Et je crois que ces baisses doivent être significatives même s'il faut être pragmatique. Il est vrai qu'une baisse inférieure à 1 % serait peu significative. Nous maintiendrons ce cap car il est bon pour la France. Les allègements décidés en 2002 et 2003 ont permis de soutenir l'emploi et la consommation, même si leurs effets sont difficiles à quantifier précisément.

« NOUS VOUDRIONS ÉCONOMISER 1 MILLIARD D'EUROS EN 2004 SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT. »

■ Et qu'en est-il de l'ISF ? L'outil professionnel a été retouché dans la loi Dutreil. Est-il toujours question de réformer dans le projet de loi de finances pour 2004 les dispositions relatives au patrimoine personnel ?  
 S'agissant de l'ISF, je n'ai pas le sentiment que ce soit d'actualité. Des aménagements ont été votés dans la loi sur l'inflation économique de Renaud Dutreil, on peut penser qu'un certain nombre de questions ont été traitées. Concernant la fiscalité du patrimoine, des réflexions sont en cours visant notamment à favoriser la transmission anticipée du patrimoine.

■ Près de 2 milliards d'euros de baisses d'impôts et de cotisations patronales sont d'ores et déjà prévus pour l'an prochain. Seront-ils financés à due proportion par les économies que vous recherchez ?  
 Je souhaite que la totalité des allègements d'impôts et de charges puissent être financés par des économies sur les dépenses. A ce stade de l'an-



**DÉCRYPTAGE**  
**Le maître d'œuvre de la LOLF**  
 De façon plutôt discrète, l'Etat s'appête à réformer son budget en profondeur. D'ici à la fin 2005, une nouvelle nomenclature doit être mise en place, qui va changer la logique des dépenses, définir des critères de performance, planifier les dépenses de personnel et offrir une meilleure visibilité au budget. Le texte qui bouleverse la donne est la nouvelle loi organique relative aux lois de finances d'août 2001, la LOLF comme disent les initiés. Celle-ci a été élaborée par Alain Lambert, alors président de la commission des Finances du Sénat, et Didier Migaud, alors rapporteur (PS) du budget à l'Assemblée nationale. La LOLF doit notamment convertir les 850 chapitres budgétaires actuels en 120 à 150 programmes. Une maquette du budget rénové doit être présentée avant la fin 2003. N. P.